



FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE  
MEMBRE DE LA FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE (F. A. I.)  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE EN 1909  
Sous le Haut Patronage de S.A.R. Louis de Nassau, Prince de Luxembourg

## Rapport du Secrétaire Général à l'Assemblée Générale 2024

La gestion de la Fédération était assurée par le Bureau composé du président **Fränk Engel**, du 1<sup>er</sup> vice-président **Erny Mattiussi**, du secrétaire général **JC Weber**, du trésorier **Jean Lorang** et du Commissaire aux Sports **Arny Weber**

En 2023 le Bureau s'est réuni 11 fois et le CA 5 fois. Les rapports des réunions du CA et les rapports des réunions du Bureau sont disponibles dans la partie DOWNLOADS de notre site Internet sous <http://aeroclub.lu/downloads/>.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 la gestion journalière de la Fédération est assurée à notre entière satisfaction les matins de mercredi à samedi dans notre bureau de la Maison des Sports par la secrétaire administrative Iulia HILA. Nous la remercions pour son engagement sa gentillesse et ses compétences. Elle peut y être contactée par téléphone au +352 493852 ou par courriel [fal@pt.lu](mailto:fal@pt.lu).

Madame Iulia Hila a été engagée dans le cadre d'un emploi d'insertion et bénéficie de ce fait des aides afférentes à charge du Ministère du Travail. La contribution salariale de la Fédération est minimale et se limite principalement aux arrondis. À la suite d'un accord avec la Commune de Mondorf et le Letzebuenger Fliegermuseum, Madame Hila est mise à disposition du Letzebuenger Fliegermuseum à Mondorf-les-Bains les après-midi de mercredi à dimanche pour gérer les affaires du musée.

Au 31 décembre 2023, la FAL comptait 24 membres personne morale (clubs associés/affiliés) :

- Aéromodélisme : 7 clubs
- Aérostation : 3 clubs
- Aviation à Moteur : 6 clubs
- ULM : 2 clubs
- Parachutisme : 1 club
- Vol à Voile : 1 club
- Vol Libre : 1 club
- Voltige Aérienne : 1 club
- Patrimoine : 1 club
- Contrôle Aérien : 1 association

La FAL compte à ce jour 6 membres d'Honneur :

- ESCHETTE Claude, nommé par l'AG 2023
- FABER Pierre
- KLEIN Pierre
- OLINGER Camille
- MONTAIGU Camille
- WEBER Jean-Claude



## Rapport du Secrétaire Général à l'AG 2023

---

Il est regrettable qu'aucune nomination pour une distinction n'a été reçue lors de l'exercice en cours. Il est donc à nouveau fait appel aux clubs de proposer des membres pour les divers diplômes ou autres distinctions de la FAI et de la FAL. Une liste complète avec les requis peut être consultée sur le site de la FAI. Il est de même pour l'Ordre du mérite en Aéronautique et Astronautique.

### **FAI**

Les délégués de la FAL à la FAI ont participé « physiquement » aux réunions de la FAI et des Commissions suivantes :

Carlo Lecuit	26-27/10/23	Conférence Générale de la FAI	Dayton/Ohio/USA
Cyrial Talon	18-19/11/23	Plénière de la CIVA	Cracovie, Pologne
Chris Scott	22-24/02/24	Plénière de la CIMA	Kaunas, Lituanie
Carlo Lecuit	01-02/03/24	Plénière de la IGC	Toulouse, France
Claude Weber	15-16/03/24	Plénière de la CIA	Lausanne, Suisse
JC Weber	15-16/03/24	Plénière de la CIA	Lausanne, Suisse

Il est prévu de participer à la Conférence Générale de la FAI en Novembre 2024 à Riyad /Arabie saoudite avec une délégation composée du secrétaire général JC Weber et du président d'honneur Carlo Lecuit.

Le secrétaire général représentera le président de la FAL à la réunion des présidents des Aéroclubs (NAC) avec le Bureau Exécutif de la FAI en Mai 2024.

Les rapports des délégués de la FAL seront disponibles sur le site Web / Downloads de la FAL.

Erny Mattiussi est confirmé en sa qualité de Vice-Président de la FAI.

### **Réseaux Sociaux**

La présence de la FAL sur les réseaux sociaux s'est nettement améliorée depuis que nous avons conclu un contrat d'assistance avec la société MEGAMEDIA. L'action « Photo de la semaine », lancée en début d'année, a connu un franc succès et les photos gagnantes ont été publiées sur le calendrier FAL de 2024.

Notre site Internet - [www.aeroclub.lu](http://www.aeroclub.lu), ou [www.fal.aero](http://www.fal.aero) – demande une mise à jour permanente et les membres sont invités à fournir régulièrement les informations relatives à leurs structures et activités au secrétariat.

### **Licences Sportives**

La base de données pour les Licences Sportives FAI est actuellement en fonction et les membres sont invités à nous communiquer leurs listes de licences dans les meilleurs délais. Il est régulièrement fait appel aux membres de se joindre à l'effort LICENCE SPORTIVE et il a été rappelé que l'inscription dans cette base de données est obligatoire pour chaque participant aux activités sportives aéronautiques nationales et Internationales.

La base de données peut être interrogée auprès de la FAI <https://extranet.fai.org/fai/en/check-license> pour la vérification de la validité des licences et l'obtention de la licence sportive valable.

Au 31 décembre 2023 la FAL comptait 906 licences sportives délivrées, mais dont seulement 1/3 (297) étaient en cours de validité:



### Licences individuelles : 1

#### Aviation à moteur : 11

- Aéroport : 2
- Aviasport 2 : 0
- Avialux : 0
- AOPA-LUX : 1
- Young Pilots Luxembourg : 0
- Luxembourg Aerobatic association: 8

#### Vol à voile : 47

- Cercle Luxembourgeois de vol à voile : 47

#### Ultralégers : 2

- Paramoteur Club Luxembourg : 1
- Aéroplume : 1

#### Vol libre : 40

- Cumulux Paragliding : 40

#### Parachutisme : 15

- Cercle Para Luxembourg : 15

#### Aérostation : 31

- CAGDL : 3
- CLA: 20
- Letzebuenger Ballonsclub : 8

#### Aéromodélisme : 150

- Aéromodélistes d'Olm : 48
- Aéroclub Dudelange : 31
- Model Club Petite Suisse : 0
- Aéromodélistes d'Ettelbruck : 19
- Model Fliger Klub Miersch : 44
- Model Flyers Luxembourg : 8

**Total : 297**

La base de données Licences FAI contient 906 licences.

### Subsides et congés

En 2023 quelques subsides pour une participation à une compétition de haut niveau, Aérostation, Vol libre et Voltige, ont été accordés. Il est important de noter qu'une demande de subside extraordinaire en amont à la compétition avec un budget provisoire doit être introduite à travers la FAL et que tous les délais doivent être respectés. Le ministère des Sport n'accorde que 3 subsides par an et par Fédération. Si plus de 3 demandes sont introduites, la FAL ne retiendra que 3 demandes et répartira les subsides de façon proportionnelle entre toutes les demandes.

La FAL subventionne annuellement l'organisation des Championnats Nationaux.

La FAL subventionne la participation des délégués de la FAL aux réunions des Commissions de la FAI et de la Conférence Générale.

Avec la nouvelle loi sur les Congés Sportifs, les procédures pour l'obtention de ce congé ont été changées. Le secrétariat de la FAL peut assister les demandeurs en cas de besoin.



## Rapport du Secrétaire Général à l'AG 2023

---

### Ministère des Sports

Une délégation de la FAL a été reçue le 23 février par le Ministre des Sports Georges Mischo. Cette entrevue nous a permis d'élaborer les problèmes que nous rencontrons actuellement dans nos relations avec le Ministère des Transports et la DAC. Nos relations avec le Ministère des Sports se développent de façon positive et sereine avec Monsieur le Chef de Division Manuel Costa. Etaient présents :

- M. Georges Mischo, Ministre des Sports,
- M. Knaff François, Coordinateur général, Ministère des Sports,
- M. Charles Stelmes, Ministère des Sports,
- M. Manuel Costa, Ministère des Sports,
- Fränk Engel, président de la FAL,
- JC Weber, secrétaire général de la FAL,
- Erny Mattiussi, vice-président de la FAL.
- Carlo Lecuit, président d'honneur de la FAL

D'emblée JC Weber a remercié le Ministre pour l'invitation et l'a félicité pour ses responsabilités ministérielles. Il s'est félicité des bonnes relations avec le Ministère, surtout avec M. Manuel Costa, et espère pouvoir compter sur l'aide du Ministre pour assister la FAL dans ses efforts de consolidation et de développement des sports aéronautiques au Grand-Duché. Les problèmes évoqués lors de l'entretien étaient :

### Parachutisme :

- Direction de l'Aviation Civile : Projet de RGD relatif aux activités des parachutistes. Avis du Conseil d'Etat N° CE :61.157
- Ministère des Sports : Convention « Centre National de Parachutisme »

### Aviation à moteur

- Direction de l'Aviation Civile : Aérodrome ELNT : Non-respect de l'article 7ter de la loi du 31 janvier 1948 - Autorisation d'exploitation d'un terrain de vol privé à Noertrange, Réf.2023 -127830

### ULM/PULM/PUL :

- Direction de l'Aviation Civile : Projet de RGD relatif aux activités des aéronefs ultralégers motorisés, des planeurs ultralégers motorisés et des planeurs ultralégers. Avis du Conseil d'Etat N° CE : 61.156

### Aéromodélisme :

- Direction de l'Aviation Civile : Autorisation hauteur d'opération limitée à 200 m sur le terrain de Mersch

### Vol à voile :

- Ministère des Sports : Avancement du projet de sécurisation de la piste de l'aérodrome de vol à voile à Useldange

### Aérodrome ELNT :

- Ministère des Sports : Acquisition des parcelles/ terrains non-encore acquis par l'État Aérodrome ELNT (Min. des Finances)
- Ministère des Sports : Demande de l'ANF de classer l'aérodrome « Utilité Publique » avant d'autoriser le nettoyage des abords de la piste
- Ministère des Sports : Convention de jouissance des terrains et bail de location des bâtiments avec l'État (Bâtiments publics ?)



Le Ministre a pris note des problèmes et a fait remarquer que c'est la première fois qu'il rencontre tant de problèmes qui semblent d'origine administrative. M. Costa a confirmé les problèmes rencontrés avec la DAC au sujet de l'exploitation de ELNT et que ses services sont en train de délaborer une convention Ministère/FAL relative à l'exploitation d'un Centre National de Parachutisme à ELNT. Une visite des lieux à ELNT est prévue en même temps qu'une visite des lieux ELUS.

M. Costa a été chargé par le Ministère de prendre contact avec le Ministère des Finances, Commission d'acquisition, M. Kirsch, pour étudier les questions d'acquisition des parcelles non-encore acquises par l'État à ELNT, et de contacter les services compétents des Bâtiments Publics pour étudier les questions de bailliage, d'entretien et de restauration des terrains et des bâtiments à ELNT.

M. Costa a confirmé que le dossier « sécurisation piste ELUS » est en cours d'étude et que le budget de 200,000. - € sera pris en compte pour déterminer la participation de l'État.

Pour conclure, le président Fränk Engel a suggéré au Ministre de contacter la Ministre des Transports, Yuriko Backes, pour faciliter un RDV avec la FAL et la DAC. Le Ministre a approuvé cette démarche et a promis de nous assister dès que possible auprès de la Ministre des Transports.

Fränk Engel a ensuite envoyé une demande de RDV par SMS à la Ministre des Transports.

### **ELUS**

L'acquisition par l'État des 2 dernières parcelles nécessaires pour l'élargissement et le balisage de la piste du terrain de vol à voile à Useldange s'est faite durant l'année 2023. Le financement du projet est en cours de négociation avec le Ministère des Sports.

### **ELNT**

Les problèmes liés à l'exploitation de l'aérodrome à Noertrange sont multiples et ont fait l'objet de plusieurs réunions avec le Ministère des Sports en cours de l'année 2023. Une Convention entre la FAL et le Ministère des Sports réglementant la création et l'opération d'un Centre National de Parachutisme est en cours d'élaboration. En tant qu'exploitant responsable, la FAL doit gérer le terrain avec l'exploitant technique local, le Cercle Para Luxembourg (CPL) en bon père de famille.

La FAL a décidé de mandater son président d'honneur Pit Klein de rechercher avec les propriétaires des 4 parcelles non encore acquises par l'État un accord de vente raisonnable. Nous avons demandé au Ministère des Sports de consulter le Ministère des Finances, Commission d'Acquisition (M. Kirsch) à ce sujet.

### **Ministère des Transports - DAC (Direction de l'Aviation Civile)**

Deux problèmes majeurs et existentiels nous ont préoccupés lors de l'année :

#### **1. L'autorisation d'Exploitation de l'aérodrome ELNT à Noertrange**

En raison de l'abrogation du Règlement Grand-Ducal (RGD) du 13 mars 1993 par le RGD du 19 octobre 2022, nos 2 terrains d'aviation ELNT et ELUS n'ont plus de base légale d'opération à partir du 29 octobre 2022, notamment les Règlements Ministériels du 27 mars 2014 pour l'exploitation de ELUS et le Règlement Ministériel du 6 juin 2011 pour l'exploitation de ELNT.



Contrairement à la loi du 31 janvier 1948, qui prévoit dans son article 7ter que « **les critères d'obtention et de validité des autorisations prévues au paragraphe 1<sup>er</sup> ainsi que les exigences techniques et opérationnelles y relatives sont précisés par règlement grand-ducal** », la DAC s'est octroyé le droit de délivrer une autorisation d'exploitation pour ELUS et ELNT sans égard pour la loi. Nous avons donc fait objection et la DAC nous a fait savoir par son service juridique (Mme. Theisen, après avoir nié que l'article 7ter de la loi de 1948 s'applique) que nous avons le choix d'accepter cette procédure extra-légale ou d'attendre 5 ans avant d'obtenir un nouveau RGD à ce sujet. Face à ce chantage nous avons choisi de ne pas faire objection, pour l'instant, aux autorisations délivrées à la FAL et au CLVV. Pour rappel, le Code Administratif de la Fonction Publique – Articles 9 et 10 du Chapitre 5 - Devoirs du fonctionnaire précise :

- *Le fonctionnaire est tenu de se conformer consciencieusement aux lois et règlements qui déterminent les devoirs que l'exercice de ses fonctions lui impose.*
- *Il est tenu de se comporter avec dignité et civilité dans ses rapports avec les usagers de son service qu'il doit traiter avec compréhension, prévenance et sans aucune discrimination.*

Cependant, l'autorisation reçue pour ELNT ne permet plus l'exploitation de l'aérodrome que pour les aéronefs à voilure fixe procédant au largage effectif des parachutistes. Cette disposition exclut donc effectivement l'utilisation de l'aérodrome par tout aéronef qui ne larguerait pas de parachutiste, et ceci en raison de buissons envahissants latéraux sur la bande de la piste et d'arbres pénétrant les surfaces d'approche et de montée au décollage.

Pour une remise en conformité de la piste aux besoins déclarés de la DAC, nous avons pris contact avec l'Administration de la Nature et des Forêts (ANF) pour étudier ensemble les moyens à mettre en œuvre, et il nous a été indiqué que la seule possibilité pour obtenir une autorisation d'éliminer les buissons et arbres concernés serait de demander l'obtention de l'Utilité Publique au Gouvernement. Ce qui, dans l'attente d'un avis légal à prendre auprès de l'avocat Nico Bannasch, n'a pas encore été fait pour l'instant.

### **2. Règlements Grand-Ducaux relatifs au parachutisme et aux ULM/PUL/PULM**

Après plusieurs années d'attente nous avons cru avoir enfin atteint la phase finale de préparation des projets. Avec les Avis du Conseil d'État publiés fin décembre 2023, nos espoirs se sont malheureusement bien vite dissipés. En effet, les avis du CE sont tellement négatifs et requièrent une révision en profondeur des textes proposés par la DAC qu'une application des RGD n'est pas imaginable dans un futur proche. Il a été décidé de demander conseil à l'avocat Nico Bannasch avant de déterminer notre approche.

### **DÉVELOPPEMENT DU SPORT**

**Les sujets traités pendant l'exercice écoulé sont rapportés dans le rapport du Commissaire aux Sports.**

EoD

JC Weber, Secrétaire Général

19/03/22